

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 04 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie.

Étaient excusées : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne.

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme PERUSANSENA Elodie

Date convocation : 22/12/2023

Date d'affichage : 22/12/2023

DECISION N° 5 : ADHESION AU SERVICE COMMUN OBSERVATOIRE FISCAL PARTAGE PROPOSE PAR LA CAPB

(Nomenclature : 9.1)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune bénéficie de l'accompagnement du service fiscalité de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en matière de suivi et de fiabilisation des bases d'imposition, d'aide à la décision et de veille concernant l'impact sur le niveau des ressources communales des évolutions législatives et réglementaires par le biais de l'observatoire fiscal partagé.

Afin de conférer une dimension plus intégrée à l'observatoire fiscal partagé, jusqu'à présent non formalisé, et alors qu'une démarche de schéma de mutualisation est également engagée au sein de la CA Pays Basque, un service commun « Observatoire fiscal partagé » a été créé par délibération du Conseil Communautaire du 09 décembre 2023.

Monsieur le Maire précise que les communes souhaitant intégrer ce service doivent délibérer et signer la convention correspondante jointe en annexe. Le coût de ce service sera pris en charge par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'adhérer au service commun « Observatoire Fiscal Partagé » proposé la CA Pays Basque,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention réglant les effets de l'adhésion au service commun « Observatoire Fiscal Partagé ».

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme

OSSES, le 04 janvier 2024
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 08/01/2024
Et après transmission en sous-préfecture le 08/01/2024